

TABLEAU COMPARATIF

Texte du projet de loi	Texte adopté par l'Assemblée nationale	Propositions de la Commission
<p>—————</p> <p>Article unique</p>	<p>—————</p> <p>Article unique</p>	<p>—————</p> <p>Article unique</p>
<p>Les mandats des membres des conseils consultatifs et des conseils d'orientation et de surveillance des caisses d'épargne et de prévoyance en fonctions à la date de promulgation de la présente loi sont prorogés jusqu'au 1^{er} août 1999, nonobstant toute disposition relative à la limite d'âge.</p>	<p>Les mandats... jusqu'au 1^{er} novembre 1999 la limite d'âge.</p>	<p>Alinéa sans modification.</p> <p><i>Les mandats des membres du conseil de surveillance et du directoire du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance en fonctions à la date de promulgation de la présente loi sont prorogés jusqu'au 1^{er} novembre 1999, nonobstant toute disposition relative à la limite d'âge.</i></p>